

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 avril 2026

N° VA_DEL2026_88

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'écoles

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI, ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Kelly VERKINDERE.

Vu les articles D 411-1 à D 411-10 du Code de l'éducation,

Le Code de l'éducation (art. D 411-1) dispose que, dans chaque école, le conseil d'école comprend le maire ou son représentant, ainsi qu'un Conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.

Le conseil d'école exerce notamment les compétences suivantes :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,
- donne son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'école dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé,
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

Il est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil municipal au sein de chaque conseil d'école de la ville, conformément au tableau joint à la présente délibération.

Candidats proposés par le groupe EPVA 2026 :

École	Représentant titulaire	Représentant suppléant
BAKER Elémentaire	Maryvonne Girard	Françoise Martin
BAKER Maternelle	Maryvonne Girard	Françoise Martin
BETTIGNIES Primaire	Lionel Baptiste	Françoise Martin
BOSSUET Elémentaire	Karim Messaoudi	Maryvonne Girard
BOSSUET Maternelle	Karim Messaoudi	Maryvonne Girard

CALMETTE Primaire	Claire Mairie	Pierre Crespi
CAMUS Élémentaire	Jean Perlein	Christine Janicki
CAMUS Maternelle	Jean Perlein	Christine Janicki
CEZANNE Primaire	Christine Janicki	Jean Perlein
CHATEAUBRIAND Primaire	Françoise Martin	Violette Salanon
CHOPIN Élémentaire	Lisa Lasselin	Dominique Furne
CHOPIN Maternelle	Dominique Furne	Lisa Lasselin
CLAIR Primaire	Pierre Crespi	Claire Mairie
CURIE Élémentaire	Arnaud Rousseaux	Carine Capone
CURIE Maternelle	Carine Capone	Arnaud Rousseaux
FORT Élémentaire	Violette Salanon	Christian Vandeveld
FORT Maternelle	Christian Vandeveld	Violette Salanon
FRANCE Élémentaire	Delphine Herent	Françoise Martin
FRANCE Maternelle	François Meresse	Françoise Martin
JAURES Élémentaire	Nelly Boyaval	Françoise Martin
JAURES Maternelle	Nelly Boyaval	Françoise Martin
LA FONTAINE Élémentaire	Giselle Lefebvre	Françoise Martin
LA FONTAINE Maternelle	Giselle Lefebvre	Françoise Martin
MERMOZ Élémentaire	Say Sisouvannalath	Françoise Martin
MERMOZ Maternelle	Say Sisouvannalath	Françoise Martin
PICASSO Primaire	Violette Salanon	Nelly Boyaval
PREVERT Élémentaire	Alexis Vlandas	Françoise Martin
PREVERT Maternelle	Alexis Vlandas	Françoise Martin
RAMEAU Primaire	Marianne Pladys	Françoise Martin
SAINT EXUPERY Maternelle	Nathalie Fauquet	Françoise Martin
TAINÉ Primaire	Monir El Mounaoui	Françoise Martin
THIERRY Maternelle	François Meresse	Françoise Martin
TOULOUSE LAUTREC Élémentaire	Alexandre Fauquette	Françoise Martin
TOULOUSE LAUTREC Maternelle	Alexandre Fauquette	Françoise Martin
VAN DER MEERSCH Maternelle	Valérie Quesne-Caudron	Sébastien Costeur
VERHAEREN Élémentaire	Lahanissa Madi	Françoise Martin
VERLAINE Primaire	Sébastien Costeur	Françoise Martin
VERNE Maternelle	Stéphanie Leblanc	Monir El Mounaoui
VIAN Élémentaire	Monir El Mounaoui	Françoise Martin
VIAN Maternelle	Nathalie Fauquet	Françoise Martin

Candidate proposée par le groupe LFI :

École	Représentant titulaire	Représentant suppléant
BAKER Élémentaire	Meriem DAHMANI	
BAKER Maternelle	Meriem DAHMANI	

Conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination sauf si le conseil décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Après avoir approuvé à l'unanimité le vote à main levée,

Il est proposé aux membres du conseil de désigner les représentants du conseil municipal aux conseils d'écoles.

Pour les conseils d'école élémentaire et maternelle Joséphine BAKER :

- 34 voix pour Maryvonne GIRARD / Françoise MARTIN

- 5 voix pour Meriem DAHMANI

- 10 abstentions

Maryvonne GIRARD et Françoise MARTIN sont élues respectivement titulaire et suppléante.

Pour l'ensemble des autres conseils d'école, les candidats proposés par le groupe EPVA 2026 sont élus par :

- 34 voix pour

- 15 abstentions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à l'élection.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 13 avril 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260407-222878A-DE-1-1

Date AR Préfecture : lundi 13 avril 2026